A Coallia, Emmanuel Brasseur, directeur de l'hébergement et du logement accompagné, salue *« la rapidité des décisions prises et des solutions apportées »*. Son association prend en charge les exilés à l'aéroport de Beauvais, qui sont hébergés sur place avant d'être réorientés. Elle a notamment géré la mise à l'abri de 500 personnes dans les locaux du Paris Events Center, porte de la Villette. Un dispositif d'hébergement transféré depuis dans un hall du parc des expositions de la porte de Versailles. *« Pour le moment, le dispositif est à la hauteur,* juge Emmanuel Brasseur. *L'enjeu, désormais, sera de répartir les personnes sur le territoire national. »*

UN DISPOSITIF INÉDIT

Au total, l'Etat estime avoir identifié près de 50 000 solutions de logement. Trois modalités sont privilégiées. La première réside dans l'ouverture de « sas » réservés à l'accueil temporaire. Conscient de la saturation des dispositifs existants, l'Etat n'entend mobiliser ni les places du dispositif national d'accueil, réservées aux demandeurs d'asile, ni celles d'hébergement d'urgence habituel.

Seconde modalité : l'accès au logement. Contrairement aux demandeurs d'asile, les Ukrainiens qui feront la demande d'une protection temporaire, telle que le permet l'instruction ministérielle du 10 mars *(voir ce numéro, page 15)*, pourront en bénéficier. Des communes et des bailleurs sociaux ont formulé des propositions sur le site Demarches-simplifiees.fr. Le dispositif d'intermédiation locative, réservé au parc privé, devrait être mobilisé et élargi au parc public.

Enfin, la troisième modalité privilégiée par le gouvernement – et c'est une grande nouveauté – consiste en l'accueil chez des particuliers. Une initiative qui était jusqu'à présent le fait de collectifs citoyens. Pour la première fois, les travailleurs sociaux vont accompagner, avec le soutien de l'Etat, les familles accueillies et accueillantes. *« J'en suis très heureux,* se réjouit Pascal Brice. *La rencontre entre travailleurs sociaux et bénévoles n'est pas simple, mais elle est passionnante. Passée la phase d'apprivoisement, elle crée des choses fortes. On doit prendre appui sur cet élan de solidarité. Et je serai attentif à ce que nos associations lui donnent toute sa place. »*

RECRUTEMENT EN COURS

Dans l'Allier, l'Anef 63 a été désignée pour bâtir la feuille de route du territoire. Outre l'ouverture d'une soixantaine de places d'hébergement, elle axera son action sur l'accompagnement au sein des familles d'accueil. *« Vu la saturation des dispositifs d'hébergement, c'est la situation la plus adaptée,* estime

POUR ALLER PLUS LOIN :

Retrouvez notre podcast hebdomadaire sur le site des ASH. Avec, cette semaine, Fabienne Quiriau, directrice générale de la Cnape.

https://www.ash.tm.fr

le directeur Gilles Loubier. *On a reçu pour le moment un volume de plus de 200 propositions.* »
Comme la plupart des structures mobilisées, l'Anef a prévu de recruter. Trois intervenants sociaux et un ou une secrétaire compléteront les équipes. « *Des diplômés en travail social quels qu'il soient, mais aussi des personnes averties qui ont travaillé ou été bénévoles dans des associations caritatives* », explique Gilles Loubier, conscient des difficultés de recrutement du secteur.
Ces nouvelles recrues seront épaulées par des bénévoles et des salariés de l'association, missionnés dans le cadre de leur contrat ou hors temps de travail. Leur mission ? « Labelliser », d'abord, les familles accueillantes : « *On va leur confier des familles en détresse. On doit vérifier qu'il n'y a pas de risques, s'intéresser à leurs motivations, déterminer le type d'accueil proposé, les langues parlées, avant d'orienter des familles correspondant au profil.* » L'Anef, ensuite, accompagnera avec ses partenaires les personnes accueillies sur les plans administratif, social et sanitaire. « *Ce qui change, aujourd'hui, dans l'accompagnement, c'est la scolarisation des enfants,* souligne Gilles Loubier. *Habituellement, les hommes sont les premiers à migrer. Cette fois, c'est le contraire. Nous voulons que les enfants bénéficient d'un cadre approprié le plus rapidement possible.* »
Enfin, les professionnels devront soutenir les familles accueillantes. « *Il va falloir gérer dans le temps cette solidarité du moment,* souscrit Emmanuel Brasseur, à Coallia. *On peut ouvrir sa porte quelques jours, mais quelques mois, c'est plus compliqué.* »
Chacun veut rester prudent sur la déclinaison de ce mode d'accompagnement. « *Pour le moment, on est dans l'émotion,* rappelle Gilles Loubier. *Mais j'imagine moins un tel engouement lorsqu'il s'agira d'accueillir des sans-abri.* »

XOSE BOUZAS / HANS LUCAS / AFP

Par expérience, la FAS appelle le gouvernement à anticiper. « *Tout dépendra de l'évolution du conflit. Mais au vu de ce que Poutine a déjà fait à Alep (Syrie) ou à Grozny (Tchétchénie), au vu des dispositifs de relocalisation des personnes réfugiées dans les pays frontaliers de l'Ukraine, je ne vois pas comment le nombre d'arrivées pourrait ne pas augmenter fortement* », prévient Pascal Brice.
La fédération invite l'Etat à mobiliser de manière pragmatique les places vacantes du dispositif national d'accueil. Il s'agit souvent de places d'hébergement familial, inadaptées aux besoins des personnes isolées mais qui correspondraient au profil des exilés ukrainiens.
Le gouvernement devra également préciser ses garanties financières. A l'Anef, le conseil d'administration a voté une enveloppe de 50 000 € sur ses fonds, en attendant que l'Etat signe une convention. « *Pour l'instant, on s'occupe de l'urgence, on verra ensuite* », résume Gilles Loubier, confiant sur le respect des engagements pris. « *Pour le moment, on est sur l'idée du "quoi qu'il en coûte",* ajoute Pascal Brice. *Mais il va falloir rapidement mobiliser des moyens. Je n'ai aucun doute, mais ce sera mieux quand ce sera acté.* » L'enjeu, à terme, sera de capitaliser sur cet élan de solidarité. « *Il n'échappe à personne qu'il y a deux poids, deux mesures dans l'accueil des étrangers aujourd'hui en France. Il faut s'appuyer sur cette mobilisation pour changer le regard des citoyens et des élus sur les migrations,* considère Pascal Brice. *J'ai bon espoir que les pouvoirs publics sortent des stratégies dissuasives, qui non seulement ne découragent personne mais portent atteinte à la dignité des étrangers.* »

DAVID PROCHASSON

SINGA ACCÉLÈRE SON PROGRAMME D'ACCUEIL FAMILIAL

Les initiatives citoyennes ne manquent pas. Mais rares sont les associations à avoir organisé de manière professionnelle l'accueil d'exilés chez des particuliers. C'est le cas de Singa. Depuis 2015, son programme « J'accueille » a mis en relation quelque 700 bénéficiaires de la protection internationale et autant d'hébergeurs pour une durée de trois à douze mois.
Une fois la mise en relation effectuée, des partenaires (Groupe SOS Solidarités, Forum réfugiés-Cosi, France horizon) prennent en charge l'accompagnement sur les plans de l'accès aux droits, au logement, à la santé et à l'emploi. « *Lorsqu'elles obtiennent leur statut de réfugiés, ces personnes doivent quitter les centres d'accueil sans être forcément en capacité de se projeter,* explique Vincent Berne, responsable du programme.
Etre accueilli dans une famille permet de se poser et de casser le cercle vicieux "sans logement, pas d'emploi". Et il crée aussi une dynamique, notamment dans l'apprentissage du français, qui change la nature de l'accompagnement. » Implanté en Ile-de-France, puis à Montpellier, à Lyon et à Toulouse, le programme accélère son développement à Bordeaux, à Rennes, à Nantes, à Marseille et à Grenoble pour faire face à la crise ukrainienne. Quelque 4 000 propositions d'accueil ont été formulées sur le seul site du dispositif.

« Pas un seul Ukrainien ne doit dormir dans la rue »

A Paris, un centre de premier accueil des réfugiés ukrainiens a été ouvert début mars. Le dispositif oriente vers des places d'hébergement en hôtel, spécialement débloquées par l'Etat pour se tenir à la hauteur du nombre d'arrivées.

CHIGNON BLOND ROUX ENROULÉ SUR LA TÊTE, UNE DAME D'UN CERTAIN ÂGE VÊTUE D'UN LONG MANTEAU VIOLET épluche une clémentine en regardant dans le vide. Face à elle, les enfants déchaussés jouent d'un air insouciant sur des tapis, au milieu des jouets. La guerre en Ukraine se crayonne déjà sur les feuilles de papier. Des dessins sont accrochés au mur : des arcs-en-ciel, mais aussi quelques drapeaux ukrainiens, et même un champ de bataille… Dans ce centre de premier accueil piloté par France terre d'asile et ouvert le 3 mars avec le soutien de l'Etat et de la Ville de Paris, plus de 3 000 personnes ont été reçues à la date du samedi 12 mars.

DES PLACES SUPPLÉMENTAIRES DANS LES HÔTELS

Les hommes ne pouvant plus, en principe, quitter l'Ukraine, ce sont les femmes, les enfants et les personnes âgées qui affluent, traînant leurs affaires dans des valises, des sacs, voire des chariots de courses. Ils patientent ici quelques heures, accueillis avec du café et de la nourriture fournis par l'Armée du salut. A l'étage, une assistance médicale par téléconsultation est même proposée par l'association Sauv'Life, prenant le relais du Samusocial de Paris le 12 mars. Présentes sur place, les équipes de France terre d'asile se chargent de leur trouver un hébergement pour le soir même. L'Etat a débloqué des places supplémentaires dans les hôtels, indépendantes des dispositifs classiques d'hébergement d'urgence. *« Clairement, les autorités ne veulent pas qu'un seul Ukrainien dorme dans la rue »*, explique Hélène Soupios-David, directrice du plaidoyer à France terre d'asile. En principe, entre 18 h et 23 h, c'est la Croix-Rouge qui prend le relais de l'accueil à la gare de l'Est, puis le 115 entre 23 h et 9 h, indique une petite affiche écrite à la main… *« A Roissy, c'est bon pour les animaux ? »*, entend-on samedi, en fin d'après-midi, parmi la petite équipe de permanents et d'intérimaires, qui se plie en quatre pour remplir la totalité des lits disponibles dans les chambres d'hôtels, sans séparer ni contrarier des familles parfois nombreuses, venues avec chiens ou chats. Pas facile. *« Si je mets trois personnes pour une chambre de quatre, je pourrai remplir un bus »*, lâche une coordinatrice qui peine à trouver la bonne combinaison. *« On fait en sorte que les compositions familiales correspondent avec les chambres dans les hôtels »*, souligne Thomas Menezes, cadre de l'association, venu en urgence appuyer le dispositif. Ce jour-là, il remarque à quel point tout *« se passe bien »* pour le moment, malgré ces quelques heures d'attente qui auraient pu soulever des tensions du côté des arrivants. La présence des traducteurs, qui facilitent les échanges, y est pour beaucoup. Mais aussi la mobilisation de multiples partenaires sur un même lieu, de l'Armée du salut au Samusocial, en passant par les personnels envoyés par la circonscription des affaires scolaires et de la petite enfance de la Ville de Paris, venus occuper les enfants en bas âge.

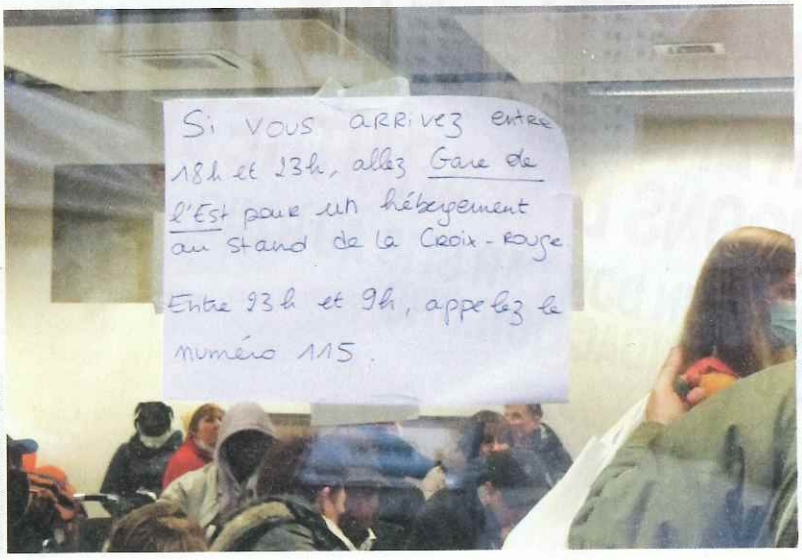

CATHERINE ABOU EL KHAÏR

Directeur du centre d'accueil pour demandeurs d'asile (Cada) de Sarcelles (Val-d'Oise), Thomas Menezes mesure la vague d'engagement de la société civile sur cette crise, à la différence des précédentes vagues de réfugiés. Pour aider les ressortissants du pays à communiquer, les bénévoles ukrainophones ou russophones ont afflué, là où, dans les Cada, prédomine le système D, option « Google traduction ». *« J'aimerais bien avoir ce même enthousiasme dans mon Cada ! On peine à fédérer un réseau de bénévoles dans la durée »*, constate-t-il, saluant ce *« support inestimable »*.

Nazariy fait partie de ces bénévoles qui ont immédiatement réagi pour accueillir les Ukrainiens, grâce à leurs compétences linguistiques. *« Je ne pouvais pas rester sur mon canapé »*, souligne-t-il, lui-même originaire d'Ukraine mais ayant grandi en France. Au contact des Ukrainiens, ces volontaires s'appliquent à répondre à

CATHERINE ABOU EL KHAÏR

leurs premières questions. *«Ils demandent à quoi ils ont droit, et le statut qu'ils vont recevoir»*, souligne Claire, professeure de philosophie russophone. *«La première demande, c'est l'hébergement. Après, ce sont des questions d'ordre social et sur la santé. Certains songent déjà à commencer un travail»*, ajoute Alexis Colin, salarié du Samusocial, qui s'est porté volontaire pour apporter un coup de main.

UNE VAGUE DE MOBILISATION

Sans attendre, France terre d'asile veut d'ores et déjà ouvrir d'autres centres d'accueil pour assurer un accompagnement social, travailler l'accès à l'emploi ou encore organiser des cours de langue à destination de ceux qui bénéficieront de la « protection temporaire ». Ce dispositif exceptionnel mis en œuvre par le Conseil de l'Union européenne concerne les ressortissants ukrainiens qui résidaient en Ukraine avant le 24 février 2022, les personnes ainsi que les membres de leur famille y bénéficiant d'une protection et d'un titre de séjour permanent. Au centre de premier accueil de France terre d'asile, pendant la semaine, des agents de la préfecture de police et de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (Ofii) étaient présents pour délivrer ces autorisations provisoires de séjour d'une durée de six mois renouvelable jusqu'à trois ans, qui leur permettra de travailler et leur ouvre droit à la couverture maladie universelle ainsi qu'à l'allocation pour demandeur d'asile.

Malgré cette procédure administrative simplifiée, plusieurs questions se posent. Si 70 % des arrivants au centre ont la nationalité ukrainienne, le reste – en particulier des étudiants – se compose d'autres nationalités. *«On ne sait pas comment les orienter. Nous demandons qu'ils puissent être intégrés dans les universités françaises»*, détaille Hélène Soupios-David, qui anticipe des obligations de quitter le territoire français. Ainsi, Igor (1), qui vient juste d'arriver du sud de l'Ukraine et craint d'être expulsé. Après quelques années passées sous le statut d'étudiant, il y travaillait, mais sa situation n'était pas régulière. *«Si la France ou la Belgique ne me prennent pas, Dieu me prendra»*, espère-t-il.

Alors que le gouvernement s'estime prêt à accueillir 100 000 personnes, France terre d'asile s'interroge sur les capacités d'orientation vers des logements durables, qui devront augmenter en masse pour ne pas emboliser le dispositif d'hébergement temporaire. *«Le gouvernement a demandé aux villes de mettre des logements à disposition»*, rapporte Hélène Soupios-David, ce qui est *«très vague et très flou»*. Comparés aux Syriens de 2015, ceux qui viennent aujourd'hui d'Ukraine passent facilement les frontières et sont accueillis à bras ouverts. Déjà plus de 1,7 million en Pologne, 14 000 en Allemagne… La vague de nouveaux arrivants risque de déferler rapidement. ●

CATHERINE ABOU EL KHAIR

(1) Le prénom a été changé.

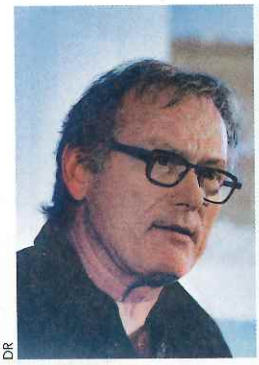

DR

MICHEL AGIER, ANTHROPOLOGUE ET DIRECTEUR D'ÉTUDES À L'EHESS, CO-AUTEUR DE *BABELS. ENQUÊTE SUR LA CONDITION MIGRANTE* (ÉD. DU SEUIL, AVRIL 2022).

« Cette mobilisation peut aider à ouvrir les yeux sur d'autres exils »

L'anthropologue Michel Agier analyse la mobilisation sans précédent des Etats européens et des citoyens en faveur des exilés ukrainiens. Pour lui, les contextes politique et géopolitique priment toujours sur la compassion.

En août 2021, la France s'était limitée à accueillir 3 000 Afghans. Six mois plus tard, elle attend 100 000 Ukrainiens. D'où vient ce changement radical ?

Effectivement, on peut multiplier les exemples contradictoires, de la part des Etats, du Conseil de l'Union européenne, des médias, des leaders politiques… A mots couverts, certains évoquent des considérations raciales pour expliquer que les Ukrainiens ne sont pas les mêmes que les Syriens ou que les Afghans. Si l'on prend du recul, il y a, au fond, une constante dans la reconnaissance d'un statut de réfugié : elle dépend en général de considérations géopolitiques. Au temps de la guerre froide, les victimes de l'Union soviétique ont bénéficié d'un accueil généreux. C'est le cas des Hongrois, qui ont rejoint l'Europe en 1956. Le texte précis de la convention de Genève *[signée en 1949, ndlr]* pouvait s'appliquer. Toute personne subissant des persécutions et atteinte pour des raisons politiques, de classe sociale ou de genre pouvait demander l'asile. Une fois tombé le mur de Berlin, une fois l'Union soviétique démantelée, l'idée d'un nouveau monde est apparue et, avec elle, une multitude de conflits ont éclaté. L'Europe s'est alors montrée plus réticente à accueillir les migrants, qui ne dépendaient plus du même contexte politique aux yeux des Etats.

La guerre, cette fois, est très proche de nos frontières…

Certes, c'est un élément important. Mais, en 1993, le conflit en ex-Yougoslavie n'était pas moins proche. La seule différence, c'est qu'il s'agissait d'un conflit régional, d'une histoire isolée. La France – comme le Royaume-Uni – s'était alors montrée très réticente à accueillir des exilés. A d'autres moments, des personnes fuyant les persécutions ou des guerres civiles n'ont pas non plus bénéficié d'un contexte favorable aux yeux des Etats et des citoyens. Emmanuel Macron évoque le *« retour du tragique dans l'histoire »*. Mais certains l'ont connu bien avant. Le tragique est permanent. Sauf que, en matière de mobilisation, les éléments politiques et géopolitiques sont plus importants que la dimension compassionnelle.

Cette mobilisation a-t-elle un précédent depuis la fin de la guerre froide ?

Jamais il n'y avait eu une telle arrivée de population en Europe *[2,8 millions d'Ukrainiens ont fui le pays au 14 mars, selon le décompte des Nations unies, ndlr]*. Même en 2015, lorsque la chancelière allemande Angela Merkel avait promis d'accueillir un million de Syriens. Ce qui est incroyable – et c'est une merveilleuse nouvelle –, c'est l'attitude des Etats. Nos enquêtes menées dans le cadre du programme de recherche « Babels » le démontraient : jusqu'à présent, la mobilisation citoyenne se faisait malgré l'hostilité des Etats. En particulier en France, où l'accueil et la solidarité ont été criminalisés. Aujourd'hui, l'Europe déclenche, pour la première fois depuis sa création en 2001, la procédure de protection temporaire, sans passer par la demande d'asile. Un peu à la manière du statut « prima facie » qui existe en Afrique : une personne passe la frontière parce qu'elle fuit une guerre, on lui accorde une protection. Jusqu'à présent, la demande de protection venait d'en bas, des associations et des travailleurs sociaux, qui agissaient parfois contre l'avis de l'Etat. Cette fois, c'est lui qui demande une mobilisation rapide pour la mise en œuvre des droits des exilés ukrainiens. Il y a un contraste saisissant avec le sort réservé à ceux qu'on appelle les « migrants », en région parisienne ou à Calais, et qui sont traités comme des indésirables.

Ce contraste est-il de nature à faire évoluer le regard sur les migrations ?

Je l'espère. Les journaux évoquent ce contraste, des élus aussi. Il y a eu cette improbable prise de parole de Robert Ménard *[qui a déclaré avoir « honte » de ses déclarations passées sur les migrants, ndlr]*. De plus en plus de gens se rendent à l'évidence : on peut accueillir sans provoquer des émeutes dans notre pays, sans que la machine bureaucratique sombre dans le désordre. Cela peut aider à ouvrir les yeux sur la situation d'exil que d'autres vivent, sur les épreuves de guerre et de détresse que connaissent certains au Proche-Orient, en Afrique, en Asie centrale… Bien sûr, l'accueil réservé aux Ukrainiens peut aussi s'atténuer au fur et à mesure de l'évolution de la guerre. Si l'idée d'un exil durable s'installe, il peut

faire place au retour d'attitudes racistes. Certains pourraient être tentés de faire le tri parmi les Ukrainiens, en fonction de catégories sociales, d'intérêts économiques. Comme on a déjà vu un tri entre les Ukrainiens et les étrangers, notamment les étudiants, qui fuient le pays.

Ces événements constituent-ils un argument pour faire évoluer les politiques migratoires ?

Absolument. Cet accueil en urgence peut renverser le rapport de force entre deux positions : l'hostilité et l'hospitalité. La seconde est souvent considérée comme une utopie. Pourtant, elle existe bel et bien. Ce n'est pas toujours l'hostilité qui gagne. Et on voit qu'elle est possible. Cette mobilisation va mettre en évidence la richesse de l'accueil. Elle va montrer que des ressources existent. Et qu'à partir du moment où il y a une mobilisation, les choses se passent bien. A Calais, en réaménageant des maisons pour des exilés à la rue, des associations ont créé un climat très apaisant, même auprès des voisins réticents. Les mobilisations en faveur de l'hospitalité peuvent être compassionnelles, solidaires, politiques. Mais la responsabilité de la parole publique, qui dit « oui, allez-y » ou « non, n'y allez pas », est déterminante. L'ambiance générale aussi, à travers les polémiques, les médias, cette répétition de l'idée d'une utopie, a un effet sur la mobilisation. Comme l'anticipation politique et les menaces selon lesquelles l'accueil favoriserait l'extrême droite. Cette fois, on fait la démonstration qu'il est possible d'accueillir. Et cette situation constitue un exemple, qui pourra être utile plus tard.

En tant que chercheur, à quoi serez-vous attentifs ces prochaines semaines ?

Je m'intéresserai au lien entre les différentes échelles de l'hospitalité, qu'elles soient individuelles ou sociales, au niveau municipal ou gouvernemental. Depuis 2015, il y a eu une multitude de créations d'associations sur le thème de l'accueil. Ce sont des choses que l'on connaît. En revanche, on ne sait pas comment fonctionne l'hospitalité, sur le plan de l'organisation, du rôle des travailleurs sociaux et des associations, quand l'Etat appelle à l'accueil. Autre élément intéressant à observer : jusqu'à quel point les Etats européens et les sociétés vont être accueillants avec les Ukrainiens, sans entrer dans les logiques de tri qu'on a vues à l'œuvre avec d'autres accueils ? Bien sûr, la question de l'évolution politique de l'Europe, qui voit dans un monde postcolonial son influence internationale amoindrie, sera, elle aussi, un objet de préoccupation et d'attention. ●

PROPOS RECUEILLIS PAR D. P.

ASH

TROISIÈME ÉDITION

21 € TTC

MAÎTRISER LES ÉCRITS DU SOCIAL

Guide méthodologique à l'usage des travailleurs sociaux

AU SOMMAIRE

- La législation en matière d'écrits
- La spécificité des écrits du travail social
- Les préalables à l'écriture
- La structuration du texte
- La rédaction
- La relecture et la validation

NATHALIE MATHIEU. Diplômée en sciences de l'éducation. Docteur en droit. CAFDES. Nombreuses expériences professionnelles en travail social. Formatrice aux écrits professionnels.

Bon de commande

À retourner à l'adresse suivante : ASH Publications - Service VPC
23 rue Dupont-des-Loges - 57000 METZ
Tél. : 01 40 05 23 15 - Mail : abonnements@info6tm.com

ASHAP00026

☐ **OUI,** je commande ..... exemplaire(s) de :
Maîtriser les écrits du social,
3e édition (réf. 2ASH13265), au prix unitaire de **21 € TTC***

Frais de port pour toute livraison en France métropolitaine, à Monaco et en Corse : 0,01 € par exemplaire commandé. **Pour tout envoi hors de France métropolitaine** (DOM-TOM Union européenne et étranger), ou pour tout renseignement complémentaire, nous contacter, au **01 40 05 23 15.**

❑ Mme ❑ M. Nom : .....
Prénom : .....
Fonction : ..... Service : .....
Société : .....
Adresse : .....
.....
Code postal : ..... Ville : .....
Tél. : .....
E-mail : .....
N° Siret : .....
Code NAF : ..... ❑ Siège ❑ Établissement
Nombre de salariés à mon adresse : .....

❑ Vous trouverez ci-joint mon règlement de ..... € TTC
+ 0,01 € de frais d'envois par exemplaire commandé, par chèque à l'ordre de **ASH Publications** ; je recevrai une facture acquittée.

Date : .....

Signature et cachet :

* TVA 5,5 % sur les ouvrages.

Conformément à la législation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant.

ASH PUBLICATIONS | SIÈGE SOCIAL 23 RUE DUPONT-DES-LOGES | 57000 METZ | SAS AU CAPITAL DE 1 000 € | RCS METZ 823 174 248 | SIRET 823 174 248 00018 | CODE TVA FR47 823174248

2ASH13265_AP_180x125_12-21

en bref

PROTECTION DE L'ENFANCE **LA CONTRACTUALISATION TRIPARTITE ÉTENDUE**

Jusqu'alors réservée à 64 départements, la contractualisation avec le préfet et l'agence régionale de santé en matière de protection de l'enfance est étendue à l'ensemble des départements volontaires. Une instruction publiée le 11 mars précise les conditions de passation des avenants pour les collectivités qui ont déjà contractualisé en 2020 et 2021. Elle précise aussi les conditions de contractualisation pour 2022, le calendrier des travaux, et propose des modèles d'avenants et de contrats.

Les départements qui souhaitent entrer en contractualisation cette année doivent envoyer leur candidature avant le 30 avril 2022.

Instruction du 18 février 2022, NOR : SSAA2207127J.

DÉTENTION **CRÉATION DES STRUCTURES D'ACCOMPAGNEMENT VERS LA SORTIE**

Publié au *Journal officiel* le 11 mars 2022, un décret remplace les centres et quartiers pour peines aménagés par les structures d'accompagnement vers la sortie (SAS) dans la partie réglementaire du code de procédure pénale.

Ces structures intermédiaires ont été créées en 2020. Elles ont vocation à accueillir les personnes condamnées dont le reliquat de peine est inférieur à 2 ans, écrouées principalement en maison d'arrêt. Pour la direction de l'administration pénitentiaire, les SAS doivent notamment permettre de désencombrer ces établissements qui sont les principaux concernés par la surpopulation carcérale.

Décret n° 2022-339 du 10 mars 2022, J.O. du 11 mars 22.

FONCTION PUBLIQUE **ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2022**

Un arrêté paru au *Journal officiel* du 10 mars fixe la date des élections professionnelles dans la fonction publique au 8 décembre 2022.

Les opérations de vote électronique par Internet se dérouleront du 1er au 8 décembre s'agissant de la fonction publique de l'Etat. Pour les autres fonctions publiques, les dates seront fixées ultérieurement, ces opérations devant de toute façon se clôturer le 8 décembre.

Arrêté du 9 mars 2022, NOR : TFPF2204780A, J.O. du 10-03-22.

ASILE

Ukraine : la protection temporaire spécifique applicable en France

Publiée le 11 mars 2022, une instruction du ministère de l'Intérieur met en œuvre une décision du Conseil de l'Union européenne (UE), qui octroie une protection internationale immédiate aux ressortissants ukrainiens fuyant leur pays à la suite de l'invasion russe.

Personnes concernées

Contrairement à la procédure classique de demande d'asile, cette protection est applicable sans examen individuel de la situation par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra). Elle est accordée :

- aux ressortissants ukrainiens qui résidaient en Ukraine avant le 24 février 2022 ;
- aux ressortissants de pays tiers ou apatrides bénéficiant de l'asile en Ukraine avant cette date ;
- aux ressortissants de pays tiers ou apatrides qui résidaient de manière régulière en Ukraine et qui ne sont pas en mesure de rentrer dans leur pays ou région d'origine dans des conditions sûres et durables (dans ce cas, la préfecture procède à un examen de la situation individuelle) ;
- aux membres de leur famille.

Ne relèvent pas de cette protection :

- les Ukrainiens qui résident en France et dont le titre de séjour arrive à expiration ;
- les ressortissants de pays tiers en provenance d'Ukraine dont la demande d'asile était en cours d'examen dans ce pays le 24 février. Ils devront déposer une nouvelle demande d'asile.

Droits acquis au titre de la protection temporaire

Cette protection temporaire permet aux bénéficiaires d'acquérir un certain nombre de droits attachés : accueil et hébergement, droit au séjour pour six mois, bénéfice de l'allocation pour demandeur d'asile, affiliation à la protection universelle maladie et droit à la complémentaire santé solidaire (C2S), scolarisation des enfants, accompagnement social et maintien des liens familiaux.

S'agissant du travail, les bénéficiaires de la protection temporaire peuvent exercer une activité professionnelle dès l'obtention de leur autorisation provisoire de séjour et à condition d'obtenir une autorisation de travail *(code du travail, art. L. 5221-2)*.

Cependant, le ministère de l'Intérieur ne précise pas si la délivrance de ces autorisations sera facilitée pour les ressortissants ukrainiens.

Cette protection est permise par l'application d'une directive du 20 juillet 2001, mise en œuvre par une décision du Conseil de l'UE du 4 mars 2022.

Selon l'Agence des Nations unies pour les réfugiés (HCR), 2,8 millions d'Ukrainiens ont fui leur pays en raison de la guerre au 13 mars. 1,7 million d'entre eux ont rejoint la Pologne. Le gouvernement français, lui, table sur l'arrivée de 50 000 à 100 000 réfugiés ukrainiens en France dans les prochaines semaines. ●

OLIVIER HIELLE

Instruction du 10 mars 2022, NOR : INTV2208085J.

ACTUALITÉS JURIDIQUES
Retrouvez, au quotidien, les actualités juridiques du secteur social et médico-social sur le site Internet des ASH.
www.ash.tm.fr